

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-6

Objet : Modification de la délibération n°2021-137 du 25 Octobre 2021 portant sur la modification des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOU LI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Ahmed KABA représenté par Jarina SAMAD
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Jacques DELILLE représenté par Fouzi BENTALEB
Suong Sophal MEN représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN

Absents : Maria NOEL, Mustapha LARBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Monsieur Jean-Jacques SEINE, Madame Amel BENABDELHAFID, Madame Anne FEVRIER-LAMY, Madame Bouchra HAKKI, Monsieur Paul BERNARDET, Monsieur Pascal TRAN, Madame Aurélia COTTE, Monsieur Daniel SEGUIN-CADICHE, Madame Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2023-6

Objet : Modification de la délibération n°2021-137 du 25 Octobre 2021 portant sur la modification des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021-69 du 3 Mai 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021-137 du 25 Octobre 2021 portant sur l'installation de la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et désignation des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission ;

Considérant la volonté de créer une commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA) chargée de veiller au respect des procédures de marchés de travaux lancée selon une procédure adaptée;

Considérant que la composition de la commission MAPA est identique à la composition de la commission d'appel d'offres ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Article 1^{er} : Fait évoluer la composition de la commission MAPA telle qu'évolue la composition de la CAO. La commission MAPA est désormais composée ainsi :

Titulaires	Suppléants
- Anne-Andrée BEAUGENDRE	- Ahmed KABA
- Frédéric REBOUL	- Sira DIARRA
- Jamal HRAIBA	- Djamel ARICHI
- Abdelhay FARQANE	- Saïd DSOULI
- Guy MALANDAIN	- Anne CLERTE-DURAND

Approuvé à l'unanimité

17 FEV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire
A. RABEH.